



NYON

La Maison des enfants a fêté ses vingt ans

Goûter et animations autour du cirque ont marqué l'anniversaire de ce lieu d'accueil gratuit qui connaît un succès toujours croissant. **PAGE 4**

AUDREY PIGUET

RÉGION

GLAND Hier, les premiers migrants ont découvert leurs locaux aux Perrerets.

Les requérants arrivent dans le calme

RODOLPHE HAENER
rhaener@lacote.ch

Au vu de ce qui s'est passé ces derniers jours et de l'inquiétude exprimée par des parents d'élèves notamment, on aurait pu s'attendre hier matin à la présence en signe de désapprobation d'une partie de la population opposée à l'arrivée des requérants d'asile à l'abri PC des Perrerets. Mais il n'en fut rien. A l'heure du début des cours, les différents corps de métiers (sécurité, cuisine, encadrement) en étaient encore à peaufiner les derniers détails au sous-sol du bâtiment.

Les incessants va-et-vient auront duré deux heures avant que les deux bus en provenance du centre de Crissier n'arrivent à destination, sur le coup des 10h30, avec à leur bord dix requérants. «Principalement d'Afrique de l'Ouest», précise Emmanuelle Marendaz Colle, chargée de communication auprès de l'Etablissement vaudois pour l'accueil des migrants (EVAM). «En fin de journée (ndlr: hier), 20 autres devraient arriver, cette fois-ci en provenance de Laysins. Et demain (ndlr: aujourd'hui), d'autres migrants seront transférés de

Sainte-Croix et de Bex.» En fin de matinée, après avoir pris leurs quartiers à Gland, le groupe est allé en train visiter le centre d'accueil de jour à Nyon, en compagnie d'une assistante sociale. «Tout s'est passé dans le calme. Il n'y a eu aucun problème», poursuit Emmanuelle Marendaz Colle.

A l'intérieur des abris, le confort est, par la force des choses, spartiate. A chaque fois qu'ils rentrent dans l'abri, les migrants doivent déposer leurs papiers (d'identité ou de notification de la part du Canton) et ne les récupèrent qu'en quittant l'abri. Chacun reçoit une clé de casier en entrant, et doit la remettre en sortant. A partir de 9 h du matin, les requérants qui sortent de l'abri ne peuvent plus y retourner avant le soir. ●

LES BÉNÉVOLES SONT LÀ

Jeuï dernier, une séance a eu lieu avec le voisinage et, notamment, des représentants des pétitionnaires, le tout encadré par l'EVAM, pour trouver une approche commune. Aussi, les bénévoles, emmenés par la pasteur Mireille Reymond Dollfus, s'organisent. ●



Presse écrite et télévisée ont fait le pied de grue, hier matin, pour capter la venue des premiers migrants à Gland. PHOTOS AUDREY PIGUET



A l'intérieur de l'abri PC, le confort est... spartiate. Des dortoirs aux WC, avec deux douches, en passant par le réfectoire et ses six fours à micro-ondes, tout invite à ne pas rester trop longtemps à l'intérieur. Une salle de recueillement, ou de prière, a aussi été installée. A l'entrée, les migrants doivent déposer leurs papiers et reçoivent une clé de casier.

NYON Tribunal correctionnel

Le membre d'une bande de cambrioleurs lyonnais jugé

La Cour correctionnelle de La Côte, à Nyon, a entendu hier un jeune homme de 25 ans à qui il est reproché plusieurs vols en bande et par métier, dommages à la propriété, violations de domiciles et vols d'usage. Né à l'île Maurice, Abeda* a déjà un casier judiciaire chargé en France. Il justifie ses actes délictueux par le fait que, étudiant à l'Université de Lyon, on lui a interdit le concours d'entrée pour devenir professeur d'histoire et géographie en raison de ses antécédents judiciaires. Il explique avoir perdu son père à l'âge de trois ans. Puis, il est parti vivre avec sa mère à la Réunion, avant de re-



L'homme jugé hier avait été appréhendé en mai 2010 alors qu'il tentait de cambrioler la parfumerie Marionnaud à Morges. AUDREY PIGUET

joindre la France à l'âge de 13 ans. Sa mère, gravement atteinte dans sa santé, n'a pas pu s'occu-

per de lui comme elle aurait voulu. Il volait pour compléter ses maigres revenus: 450 euros par

Véhicule abandonné

Selon l'acte d'accusation, à la Levratte, à Nyon, accompagné de deux compères, il a forcé la porte de trois véhicules, avant d'en utiliser un quatrième pour se rendre à Morges, afin de perpétrer un cambriolage à la parfumerie Marionnaud. Cette tentative s'est

soldée par l'abandon du véhicule devant l'arcade commerciale, en raison de la présence de témoins. S'il admet la plupart des faits reprochés, il nie avoir perpétré ce vol de voitures. La Cour l'a suivi et a abandonné cette accusation. Puis, le 9 juin, c'est à Vallorbe à la boutique Duo que le trio a commis un nouveau cambriolage, emportant pour plus de 15 000 francs de vêtements. Enfin, le 17 juin, Abeda et ses complices ont une nouvelle fois tenté de cambrioler une pharmacie, à Porrentruy, avant de prendre la fuite en raison de l'arrivée de deux ouvriers. Leur dernier méfait a eu lieu à La Chaux-de-

Fonds, où ils ont jeté leur dévolu sur une parfumerie et un institut. Ils ont emporté pour près de 35 000 francs de parfums et causé pour 20 000 francs de dégâts. Deux de ses complices ont pu prendre la fuite et sont toujours recherchés. L'accusation a requis une peine de 20 mois de prison ferme, sous déduction de 328 jours de préventive déjà effectués. La Cour a cependant tenu compte de l'abandon de trois chefs d'accusation, de ses regrets et excuses, et la finalement condamné à 15 mois de prison ferme. ● DOMINIQUE SUTER

* Prénom d'emprunt